

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Nathalie GOSELIN en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste des **pouvoirs** :

- Sylvie DURAND à Françoise RAYNAUD (*en début de séance*)
- Geneviève POIRIER-COUTANSAIS à Malik ABDALLAH (*en fin de séance*)
- Franck POTHIER à Leczinska MORNET (*en fin de séance*)
- Sébastien ALLAIN à Béatrice BICHON-BELLAMY (*en début de séance*)
- Marc RACAPÉ à Patrick DURAND
- Frédérique Barteau à Luc Bouard
- Laurence De ENA à Anne AUBIN-SICARD
- Jack MBÉTI NOAH à Pierre Lefebvre
- Christophe BLANCHARD à Jacques BESSEAU (*en début de séance*)
- Sylvie CHARTIER à Martine CHANTECAILLE (*en début de séance*)
- Délia BESSONNET à Joel SOULARD

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

En attendant l'arrivée de Mme DURAND pour les délibérations relatives à la commission des finances, **Monsieur le Maire** propose de débiter l'ordre du jour par la question n° 16.

16	CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON, LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ET LE COMITE DES OEUVRES SOCIALES ET LOISIRS (COSEL)
----	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie suite à l'élection d'un nouveau conseil d'administration au COSEL.

Elle a pour objet de fixer les règles de fonctionnement de l'association et de formaliser les moyens humains, matériels et financiers octroyés conjointement par la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS - ADHESION A UNE CONVENTION DE PARTICIPATION MISE EN PLACE PAR LE CDG85
-----------	---

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Au terme d'une procédure pilotée par le Centre de gestion de la Vendée (CDG85), la Ville a fait le choix en 2013 d'adhérer pour ses agents au contrat de prévoyance proposé par la SMACL Santé, désormais appelée Territoria Mutuelle.

Le marché avec cette mutuelle arrivant à échéance le 31 décembre prochain, il est proposé que la Ville de La Roche-sur-Yon se joigne à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation que le CDG85 souhaite engager en vue d'un renouvellement du marché.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	ACQUISITION DU COMMERCE « LE GRAND GOUSIER » RUE D'IENA DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT URBAIN
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Le Programme de Rénovation Urbaine des quartiers Nord de la ville a répondu à des enjeux d'amélioration des espaces urbains, de valorisation des équipements publics, de diversification de l'habitat et d'amélioration de l'habitat social existant.

La Ville souhaite acquérir le bien « bar-PMU Le Grand Gousier » afin de restructurer la galerie commerciale de la Garenne. Cette acquisition permettra de maîtriser le foncier afin de faciliter les aménagements à venir.

Après négociations, les parties se sont entendues sur le prix de 155 000 €, conformément à l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat. Il est proposé au Conseil d'approuver cette acquisition.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	QUARTIER DES HALLES - AIDE A LA RENOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES ET DES FACADES
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Dans le cadre de la rénovation du quartier des Halles, un dispositif d'aide à la rénovation des devantures commerciales et façades de logements à été mis en place.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur les dossiers suivants :

- Au titre des aides à la rénovation des devantures commerciales
 - 7 000 € pour « l'Armoire au pluriel », au 8 bis rue de la Poissonnerie ;
 - 2 037 € pour « L'herbier de sophie », au 38 rue Sadi Carnot ;
 - 6 880 € pour le « Studio Guillet », au 12 rue Paul Baudry.
- Au titre des aides à la rénovation de façades de logements
 - 4 000 € pour le projet de M. et Mme Huguet, 17 rue Paul Baudry ;
 - 10 000 € pour le projet de M. Daviet au 6 et 8 rue Paul Baudry.

Monsieur le Maire : « Je tenais à vous informer que nous manquons désormais de cellules dans le quartier des Halles pour installer des commerçants et que nous avons dû ouvrir une liste d'attente pour ceux qui souhaitent s'y implanter. C'est plutôt bon signe et signifie que ce projet plait énormément. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES CONCERNANT LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON EN 2018
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

L'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération de Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune. »

Pour l'année 2018, le montant des acquisitions s'élève à 1 354 937,84 € et celui des cessions à 553 357 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21	URBANISME - PROPOSITION D'EXONERER DE FORMALITES ADMINISTRATIVES DE PERMIS DE DEMOLIR CERTAINS SECTEURS
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah

Par délibérations en date du 26 septembre 2007 et du 24 mars 2010, le Conseil municipal a décidé de soumettre à permis de démolir les démolitions des constructions situées en dehors du périmètre des monuments historiques, ceci dans un souci de veille sur les mutations des constructions bâties et ainsi permettre d'intervenir pour préserver les constructions existantes présentant un intérêt architectural.

La réalisation d'un inventaire des éléments d'intérêt architectural et patrimonial annexé au PLU et l'approbation de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (désormais Site Patrimonial Remarquable) par délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2017 ont permis d'identifier le patrimoine bâti remarquable et d'intérêt.

Aussi, dans un but de simplification des démarches administratives, il est proposé d'imposer la formalité administrative de permis de démolir pour la démolition des constructions situées au sein du périmètre du site patrimonial remarquable, dans le périmètre de débords des monuments historiques ainsi que les éléments d'intérêt architectural et patrimonial repérés et annexés au PLU.

En dehors, les démolitions du bâti seront exonérées de formalité administrative de permis de démolir.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22	GIRATOIRE ATLANTIQUE ROUTE D'AIZENAY - TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET ENTRETIEN - CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
-----------	---

Rapporteur : Madame Françoise Bouet

Le giratoire Atlantique, situé sur la RD 948 entre La Roche-sur-Yon et Aizenay, est propriété du Département de la Vendée.

Afin de mettre en valeur son entrée d'agglomération, la Ville souhaite réaliser un aménagement paysager sur l'îlot central.

Ces travaux ont pris en compte les contraintes liées à la sécurité routière, et ont fait l'objet d'échanges avec les services du Département.

Une convention doit être établie entre la Ville de La Roche-sur-Yon et le Département de la Vendée afin :

- d'autoriser cet aménagement paysager sur l'îlot central du giratoire,
- de définir les modalités et responsabilités d'entretien de ce nouvel aménagement ainsi que la prise en compte de l'entretien des espaces verts sur les abords du giratoire,
- de permettre à la Ville de percevoir le fonds de compensation de la TVA au titre de cette réalisation .

Il est proposé d'autoriser la conclusion de cette convention

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE A LA BANQUE ALIMENTAIRE
-----------	--

Rapporteur : Madame Geneviève Poirier-Coutansais

Compte tenu du préjudice subi par la Banque Alimentaire de la Vendée du fait d'un cambriolage de ses entrepôts yonnais en début d'année 2019, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 4 000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24	CONTRAT DE VILLE - PROGRAMME D'ACTIONS 2019
-----------	--

Rapporteur : Madame Nathalie Gosselin

« Je rappelle que l'Etat, l'Agglomération, la Ville et l'ensemble des partenaires concernés ont signé le nouveau Contrat de Ville (nouvelle génération) pour la période 2015-2020 le 13 février 2015. Par avenants successifs signés les 16 juin 2015 et 18 janvier 2016, il a été décidé de retenir uniquement le quartier de La Vigne aux Roses parmi les projets de rénovation urbaine d'intérêt régional (tenant compte du choix du Conseil d'administration de l'ANRU).

Je rappelle également que le Contrat de ville vise à réduire les inégalités persistantes auxquelles sont confrontés les quartiers défavorisés, par un programme d'actions articulé autour des trois piliers suivants :

- L'emploi et le développement économique ;
- La cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- La cohésion sociale.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2014, la nouvelle délimitation des quartiers prioritaires de la politique de la ville concerne trois secteurs à La Roche-sur-Yon : La Vigne aux Roses, Jean-Yole-Pyramides et Liberté-Zola.

Concrètement, ce programme d'actions a été élaboré sous la forme d'appel à projets, et les dossiers ont été déposés en novembre et en décembre 2018 sur le nouveau portail du CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) baptisé Dauphin. Ces dossiers ont ensuite été étudiés lors du Comité technique du 18 février 2019, puis ont été présentés conjointement par la Ville et par la Préfecture aux élus du Comité de pilotage du 25 février 2019. Les arbitrages ont été rendus selon les critères d'éligibilité établis conjointement avec le CGET. Enfin, sachez que la Ville participe aux actions du Contrat de ville en inscrivant à son budget une somme dédiée de 170 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le programme d'actions 2019 du Contrat de ville, dont le détail figure dans la délibération. J'ajoute qu'aucun projet n'a été retenu pour le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » car la plupart des projets présentés faisaient déjà doublon avec les PAGS. De fait, nous avons considéré qu'il était préférable de mettre l'accent sur le pilier de l'emploi et du développement économique, comme nous le demandait d'ailleurs le CGET puisque ce dernier souhaite arriver à 20 % de projets « économie, emploi et insertion » d'ici l'année prochaine.

D'autre part, j'aimerais également aborder la participation de la Ville et de l'Etat en faveur des quartiers prioritaires dans ce contrat, tant en subventions qu'en valorisations. Sachez en effet que le budget total de la Ville s'élève à 710 501 euros et celui de l'Etat à 232 000 euros. Dans le détail, la Ville bénéficie du FPH (Fonds de participation des habitants), destiné à soutenir et à favoriser les prises d'initiatives de groupes d'habitants, à promouvoir les capacités individuelles et collectives et à monter des projets en toute autonomie, ainsi que d'une subvention de 18 000 euros versée par l'Etat en faveur des quartiers prioritaires. Par ailleurs, je rappelle que la Ville verse également une subvention de 8 000 euros, répartie sur les quatre quartiers non prioritaires, soit 2 000 euros par secteur. Enfin, nous participons aussi au PRE (programme de réussite éducative) à hauteur de 145 000 euros, pour accompagner les enfants et les adolescents et situation de fragilité. Ces enfants nous sont généralement envoyés par les missions locales ou par le Département ou encore par les médiateurs.

Je vous demande donc d'approuver les actions retenues dans le cadre du Contrat de ville. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : Madame Françoise Raynaud, Madame Geneviève Poirier-Coutansais, Madame Nathalie Gosselin, Monsieur Dominique Guillet

25	OPERATIONS RETENUES AU TITRE DES RENCONTRES "UN JOUR, UN QUARTIER : UNE ENVELOPPE POUR VOS PROJETS " ANNEE 2019
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

La Ville de La Roche-sur-Yon, à travers les enveloppes de quartier, souhaite favoriser les actions de proximité et l'implication des habitants dans la démarche constructive et participative. Sous la forme de réunions publiques, les Yonnais sont invités à gérer une partie du budget d'investissement proposée lors de ces rencontres. Ce budget doit répondre à l'intérêt collectif, participer à l'embellissement de la Ville, favoriser ou préserver la sécurité et contribuer au mieux vivre ensemble. La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de reconduire cette opération pour l'année 2019 en inscrivant à son budget la somme de 200 000 euros, répartie sur six quartiers. Cette enveloppe permettra de réaliser 72 projets émanant des réunions de quartiers.

Des réunions préliminaires se sont tenues dans chaque quartier du 5 septembre au 4 octobre 2018, avec le concours des habitants. Après un chiffrage des expressions des besoins par les services, la décision finale appartenant aux habitants, ces derniers ont pu les prioriser, puis arrêter leurs choix pour l'année 2019 lors d'une série de secondes réunions qui se sont déroulées du 14 novembre au 13 décembre 2018. Ces décisions devront ensuite être approuvées par le Conseil municipal au regard de l'intérêt collectif et de la législation en vigueur.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la liste des opérations des enveloppes de quartiers (jointe à la délibération) ;
- de charger les services municipaux de l'étude et du suivi des aménagements demandés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Bernard QUENAULT, adjoint, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Guy BATIOU : « Nous avons déjà échangé sur le fait de sortir ou non la voirie de ces enveloppes de quartier. Or comme certaines des actions proposées dans cette délibération relèvent de la signalisation ou encore d'installations sur le domaine public, j'aimerais savoir si l'orientation de ces enveloppes a changé. »

Monsieur le Maire : « Nous restons toujours dans la même dynamique, d'autant plus que celle-ci semble convenir aux habitants. Nous avons simplement ajouté quelques panneaux de signalisation, dont les montants restent minimes. Il n'y a donc pas de travaux de voirie. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26	CARTE SCOLAIRE 1^{ER} DEGRE 2019-2020 - AVIS SUR LES MESURES PROPOSEES PAR LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA VENDEE
-----------	--

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Par courrier en date du 31 janvier 2019, Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon a été informé des mesures de carte scolaire mises à l'étude par la direction des services départementaux de l'Education nationale de la Vendée pour la rentrée 2019, dans les écoles publiques de la Ville. Ces mesures sont les suivantes :

- Ecole élémentaire Jean Roy : retrait d'un sixième emploi d'enseignant ;
- Ecole élémentaire Jean Yole : retrait d'un sixième emploi d'enseignant ;
- Ecole élémentaire Moulin Rouge : gel d'un sixième emploi d'enseignant ;
- Ecole maternelle Rivoli : implantation réservée d'un quatrième emploi d'enseignant ;
- Ecole élémentaire Les Pyramides : implantation réservée d'un huitième emploi d'enseignant.

S'agissant de l'école élémentaire Jean Roy, la prévision de l'Education nationale est de 118 élèves pour six classes. Le Conseil a émis un avis défavorable à la fermeture de la sixième classe car le transport journalier des enfants en direction du site de l'IUFM a eu impact négatif sur les effectifs – certaines familles ayant voulu éviter ce désagrément. En revanche, l'ouverture du nouveau groupe scolaire Jean-Roy Malraux à la rentrée scolaire 2020 pourrait avoir un effet bénéfique sur les effectifs. S'agissant de l'école élémentaire Jean Yole, la prévision de l'Education nationale est de 116 élèves pour six classes. Le Conseil a émis un avis défavorable à la fermeture de la sixième classe car cette

école sous convention académique de priorité éducative (sigle CAP), avec une mixité sociale importante, accueille des enfants allophones ainsi que des enfants de familles en difficultés et cela nécessite des moyens suffisants et adaptés pour maintenir de bonnes conditions d'apprentissage.

S'agissant de l'école élémentaire Moulin Rouge, la prévision de l'Education nationale est de 136 élèves pour six classes. Le Conseil a émis un avis défavorable et a demandé le gel d'un sixième emploi d'enseignant. Toutefois, comme nous avons reçu entre temps la levée de ce gel par la Direction académique, suite à notre demande, cet élément n'est désormais plus d'actualité.

S'agissant de l'école maternelle Rivoli, la prévision de l'Education nationale est de 90 élèves pour trois classes. Le Conseil a émis un avis favorable à l'ouverture de la quatrième classe. La modification de la sectorisation pour la rentrée a eu pour effet une augmentation significative des effectifs de l'école, obligeant à refuser de nouvelles inscriptions en cours d'année. De plus, l'école accueille chaque année des enfants en situation de handicap.

S'agissant de l'école élémentaire des Pyramides, la prévision de l'Education nationale est de 175 élèves pour sept classes. Le Conseil a émis un avis favorable à l'ouverture d'une huitième classe car cette école voit ses effectifs évoluer de manière importante avec la venue tout au long de l'année des enfants du voyage.

Enfin, j'aimerais ajouter quelques informations complémentaires. Concernant l'école Jean Yole, sachez que cet établissement compte un pourcentage important d'enfants allophones et près de 80 % d'enfants issus de familles défavorisées. Par ailleurs, un certain nombre d'éléments nous disent qu'il faut absolument conserver la classe que l'Education nationale souhaite nous supprimer. C'est pour cette raison que je vous demande d'émettre un avis défavorable à l'unanimité sur les établissements Jean Yole et Jean Roy.

Guy BATIOU : « Je suis bien entendu favorable aux avis proposés. D'autre part, je me félicite que le seuil ait été relevé à 136 car cela faisait auparavant une moyenne de 27 élèves par classe. Concernant l'école Jean Yole, le fait n'est pas tant d'avoir des enfants issus de familles défavorisées que le fait que beaucoup d'enfants d'origine étrangère soient allophones. Quoi qu'il en soit, il faut que l'Education nationale sorte de cette forme de gestion comptable qui va véritablement à l'encontre de l'intérêt des enfants. En clair, nous serons ensuite obligés de mettre en place des PRE car on nous a refusé d'ouvrir certaines classes au bon moment. Enfin, il est invraisemblable de vouloir fermer une classe pour se retrouver ensuite avec 30 enfants à gérer en maternelle car cela est très fatigant. »

Anita CHARRIEAU : « Il me semble judicieux d'acter un avis défavorable quant au gel et ainsi montrer l'opposition commune des élus à ces mesures, quand elles sont contraires à un fonctionnement serein des classes, même si nous avons l'information que la mesure de gel est aujourd'hui levée. »

Jacques BESSEAU : « Je vous confirme que nous avons bien reçu la levée du gel que nous avons demandée pour l'école Moulin Rouge et que celle-ci a été signée par l'Inspectrice académique, mais nous voterons le texte du projet tel qu'il nous a été présenté. »

Nathalie GOSSELIN : « Pour compléter l'intervention de Monsieur Batiot, je rappelle que plus de 90 enfants allophones sont inscrits dans le cadre du PRE. Par ailleurs, comme ces enfants progressent très rapidement, le PRE nous permet d'individualiser chaque parcours et surtout de faire le lien avec les familles. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27	CONVENTION DE PARTENARIAT - « LA BICENTENAIRE » 2019
----	--

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

Comme vous le savez, la 16^{ème} édition de la Bicentenaire aura lieu ce dimanche. Cet événement populaire et sportif s'adresse à tous les Yonnais, puisqu'il comporte à la fois des épreuves de course et de marche. Je rappelle également qu'il s'agit d'une manifestation gratuite.

En revanche, comme cet événement a un coût, nous faisons appel à une société privée pour nous aider à le financer à hauteur de 70 %. Ainsi, nous sommes ravis d'associer aujourd'hui la société Claro Automobiles en tant que partenaire, pour assurer la réussite de cette Bicentenaire aussi bien sur le plan technique et médiatique que sur le plan sportif. Je vous invite d'ailleurs à aller saluer cette entreprise dimanche car il est toujours très sympathique d'avoir une société privée qui s'associe à un

évènement de la collectivité. J'espère donc que nous nous retrouverons tous dimanche à partir de 10 heures.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES CLUBS SPORTIFS
----	--

Rapporteur : Madame Béatrice Bichon Bellamy

L'association Office des Sports Yonnais (OSY) sollicite le soutien de la Ville pour financer la création d'un poste de salarié. L'association Coordination des clubs de pétanque de La Roche-sur-Yon sollicite la Ville pour faire face à de nouvelles dépenses liées à la nouvelle configuration de la Halle des Oudairies.

L'association La Roche-sur-Yon Natation sollicite la Ville pour une aide financière à l'encadrement sportif qui permettrait de réduire le coût des cours individuels pour les personnes en situation de handicap.

L'association Badminton Club de La Roche-sur-Yon (BCRY) sollicite la Ville pour recruter des entraîneurs qualifiés le temps de trouver d'autres financements extérieurs.

La Ville souhaite accompagner ces associations par l'attribution de subventions exceptionnelles :

- 37.500 € pour l'Office des Sports Yonnais,
- 45.200 € pour la Coordination des clubs de pétanque de La Roche-sur-Yon,
- 7.000 € pour La Roche-sur-Yon Natation,
- 3.200 € pour le Badminton Club de La Roche-sur-Yon.

Il est proposé au Conseil d'approuver le versement de ces subventions.

Joël SOULARD : « Monsieur le Maire. Concernant la subvention attribuée à l'OSY, il me semblait que l'emploi avait déjà été créé bien en amont du budget. Aussi, pourquoi cette subvention n'apparaît-elle que maintenant ? »

Béatrice BICHON-BELLAMY : « Cet emploi n'avait pas encore été créé puisque cette association n'avait qu'une stagiaire. Toutefois, comme cette personne a terminé sa formation, l'association a décidé de transformer son stage en emploi. »

Guy BATIOU : « Comme il s'agit justement d'une subvention exceptionnelle, l'association a-t-elle véritablement prévu de pérenniser cet emploi ? D'autre part, je me félicite des actions engagées en direction des personnes handicapées pour la natation. En effet, il est bien d'aider aussi les initiatives qui n'accueillent pas forcément des milliers de personnes car elles sont fondamentales pour le bien-être de tous. »

Monsieur le Maire : « Concernant la pérennité de l'emploi, je rappelle qu'il s'agit de la première année d'existence de cette association. Elle souhaite donc voir d'abord comment fonctionne cette première année avant de nous demander de pérenniser cet emploi. Il s'agit d'un CDI avec une période d'essai. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29	DELEGATION DE LA TAXE SPECIALE ADDITIONNELLE A L'EPCCCY
----	--

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Chaque établissement cinématographique bénéficie d'un fonds de soutien alimenté par les droits générés par un pourcentage de la taxe spéciale perçue sur le billet d'entrée. Cette taxe est globalisée par le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée). Elle est aujourd'hui égale à 10,72 % du prix d'une place de cinéma TTC. Les sommes de ce fonds permettent au propriétaire ou à son exploitant de se faire rembourser des travaux et des investissements effectués pour l'exploitation cinématographique.

La Ville de La Roche-sur-Yon, en qualité de propriétaire du cinéma, perçoit cette taxe générée par l'exploitation du Concorde. La somme varie chaque année et celle de l'année 2018 était de 31 357 euros.

L'exploitant du Concorde, c'est-à-dire l'EPCCCY, a contribué au développement de la fréquentation du cinéma par son travail d'éducation à l'image, ses actions de médiation auprès du public scolaire, des ciné-débats en lien avec le milieu associatif yonnais – permettant de maintenir de manière satisfaisante le nombre d'entrées –, ou encore le développement du festival, le nombre croissant de spectateurs contribuant ainsi au rayonnement culturel de la Ville.

Au regard des actions et des résultats obtenus, il est donc proposé au Conseil municipal de déléguer le fonds de soutien à l'EPCCCY.

Martine CHANTECAILLE : « Monsieur le Maire. Nous voterons cette délibération. Il est vrai que ces investissements sont nécessaires car les salles vieillissent de plus en plus. Cependant, et même si certains travaux ont déjà été réalisés, il n'empêche qu'il reste encore d'autres chantiers importants à engager. En effet, il est essentiel que les spectateurs et les festivaliers soient assis dans des fauteuils en bon état, ce qui n'est pas le cas pour la salle n° 2. Quoi qu'il en soit, nous devons maintenir ce type d'investissements jusqu'au déménagement du Concorde. »

Jacques BESSEAU : « Je rappelle effectivement que les housses de fauteuils de la salle n° 1 ont été changées. Quant aux sièges de la salle n° 2, nous attendons le devis estimatif des travaux. Entretemps, nous avons préféré redistribuer les 31 000 euros – qui auraient pu être destinés à ces travaux – à l'EPCCCY. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30	AIDES A LA CREATION, A LA DIFFUSION ET AU PROJET ARTISTIQUE 2019
----	---

Rapporteur : Madame Marie-Leczinska Mornet

La Ville de La Roche-sur-Yon met en œuvre un dispositif d'aide à la création, à la diffusion et au projet artistique sous forme d'une aide financière. L'objectif est de soutenir tout au long de l'année la création professionnelle dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, danse, arts de la rue et du cirque, musique) et des arts visuels.

Les compagnies et associations dont les projets répondent aux critères fixés et qui ont fourni des bilans des créations précédemment subventionnées peuvent bénéficier de ce dispositif. Dans ce cadre :

- Le collectif Mordicus sollicite une aide à la création de 4 000 euros, pour le spectacle « Tomber, mais de très haut », une œuvre théâtrale originale écrite et mise en scène par Olivier Chancelier, ainsi qu'une aide au projet de 1 800 euros pour sa lecture théâtralisée « Le Chemin des Dames » qui évoque la condition et le rôle des femmes durant la Première Guerre mondiale ;
- La compagnie Quelqu'uns sollicite une aide à la création de 2 100 euros, pour le spectacle jeune public « Des cailloux dans les chaussures », qui allie prose, poésie, contes et chansons pour évoquer le parcours de deux enfants chassés de leur pays par la guerre et les épidémies ;
- La compagnie La Mouche sollicite une aide à la diffusion de 1 500 euros, pour participer en tant que compagnie de passage au festival de rue d'Aurillac off, avec sa pièce de théâtre « Le Cheval blême » ;
- La compagnie 4 à Corps sollicite une aide à la diffusion de 600 euros, pour participer en tant que compagnie de passage au festival de rue d'Aurillac off, avec sa pièce jeune public de danse contemporaine et de danse encordée « L'Herbe sous le pied » ;
- Le collectif Nejma sollicite une aide de 3 000 euros, pour la deuxième année de mise en œuvre de son projet artistique « Parcours de femmes », qui présente 14 témoignages écrits et photographiques de femmes yonnaises sous forme d'une exposition.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement des subventions ci-avant exposées.

Martine CHANTECAILLE : « Nous voterons là aussi cette délibération. Ces aides sont effectivement nécessaires aux compagnies et aux artistes pour qu'ils continuent de diffuser leurs œuvres. Pour autant, et puisqu'il s'agit de soutiens publics, nous aimerions également avoir un retour en Conseil sur le Festival des mots, dont vous avez annoncé dans la presse, Monsieur le Maire, qu'il serait renouvelé. Or nous n'avons jamais eu de présentation de cet événement, ni de sa nature, ni de son

budget, ni de sa fréquentation. Je pense que nous méritons d'être informés à ce sujet en tant qu'élus. Merci donc de nous communiquer cette information *a posteriori*. »

Monsieur le Maire : « Concernant le Festival des mots, qui s'est déroulé la semaine dernière, sachez que cet événement s'est déroulé sur quatre jours et que le bilan de cette manifestation est actuellement en cours de rédaction. Il sera donc remis à la presse dans les prochains jours. Il s'agit là d'une véritable réussite en matière d'expression, d'autant que le fait de proposer de la poésie dans la rue, dans les bistros, sur les murs ou encore dans les écoles était le premier objectif de ce festival. D'autre part, sachez également que les lectures de textes par les artistes ont très bien fonctionné, même s'il est vrai que nous nous attendions à avoir un peu plus de public sur les deux événements majeurs de cette manifestation. Néanmoins, le créateur du Printemps des poètes nous a confirmé que les chiffres de participation étaient tout à fait conformes pour une première édition.

Nous sommes donc ravis des retours de cet événement qui, je le rappelle, a coûté 34 000 euros. D'ailleurs, nous avons même reçu des messages très sympathiques de personnes enthousiasmées que nous voyons rarement dans ce genre d'événements. Cela démontre donc bien que la culture est disponible pour tous et que nous devons aussi poursuivre nos efforts dans ce sens. En effet, c'était un vrai bonheur de découvrir des regards d'étonnement et d'émerveillement extrêmement attentionnés à la lecture des poèmes. Bref, nous avons assisté à des moments exceptionnels, et je peux vous assurer qu'il y aura une deuxième édition car nous devons cette éducation et cette mise à disposition de la culture des mots à la population. D'ailleurs, j'encourage celles et ceux qui n'ont pu participer à cet événement cette année à venir l'année prochaine. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE LA CULTURE - EXPOSITION "DANS L'INTIMITE D'UN EMPEREUR... NAPOLEON 1^{ER}, L'EPOUX, LE PERE, L'AMANT"
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

Au titre de son statut de musée de France, le musée de La Roche-sur-Yon n'a pas manqué de solliciter les services de l'Etat, et notamment la DRAC, pour obtenir une aide à l'occasion de l'Année Napoléon pour l'exposition « Dans l'intimité d'un empereur... Napoléon 1^{er}, l'époux, le père, l'amant », dont vous avez certainement entendu parler et que je vous invite à découvrir jusqu'au 23 juin prochain.

A ce titre, le ministère de la Culture a décidé d'accompagner cette exposition de très haute tenue, en accordant à la Ville une subvention de 30 000 euros nets. En contrepartie, la Ville s'engage à organiser des actions de médiation et de communication.

Il vous est donc proposé de prendre acte de la reconnaissance du label Exposition d'intérêt national pour cette exposition, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 30 000 euros et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Martine CHANTECAILLE : « A l'occasion de cette dernière exposition, et avant la fermeture temporaire du musée, j'aimerais simplement saluer la directrice de ce musée au nom de mon groupe. Nous avons en effet travaillé avec elle en tant qu'élus, et celle-ci a énormément donné pour agrandir et enrichir les acquisitions du musée, notamment en œuvres photographiques, sans compter que nous lui devons également de très belles expositions. Je souhaitais donc remercier Madame Hélène Jagot, avec qui j'ai eu la chance de travailler. Je pense d'ailleurs que ces remerciements sont pleinement partagés par l'ensemble du Conseil municipal. »

Monsieur le Maire : « Ces remerciements sont effectivement partagés et nous ne pouvons qu'être fiers de sa réussite. Nous lui souhaitons un avenir très brillant et je sais qu'elle conserve un véritable amour de La Roche-sur-Yon après les quatorze années qu'elle a passées à la Ville. Je suis même certain qu'elle sera une formidable ambassadrice pour la ville et qu'elle saura défendre la culture de La Roche-sur-Yon. Il ne nous reste plus qu'à trouver une autre personne pour la remplacer. D'ailleurs, les candidatures se multiplient et la construction d'un nouveau musée n'est certainement pas étrangère à ce phénomène. En effet, il doit être très passionnant et très excitant d'avoir un nouveau lieu à investir pour les prochaines années. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire propose à présent d'aborder les délibérations de la commission n° 1.

1	BOULEVARD GUITTON - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX
----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'attribuer les marchés relatifs à l'aménagement des espaces publics du boulevard Guitton :

- Lot 1 : Voirie à la société COLAS (85000) pour un montant de 867 980,72 € HT ;
- Lot 2 : Aménagements paysagers à la CAJEV (85000) pour un montant de 156 421,70 € HT ;
- Lot 3 : Signalisation - Mobilier à l'entreprise SIGNALISATION 85 (85000) pour un montant de 182 149,50 € HT ;

soit un total de 1 206 551,92 € HT, et de solliciter un fonds de concours de 81 757 €, conformément au Pacte fiscal et financier, auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération, pour le volet liaison douce - piste cyclable.

Guy BATIOU : « Je vous avais interpellé sur la présence dangereuse de gabions dans les aménagements réalisés sur la zone Acti-Sud. Or comme je vois que ce genre d'équipement n'apparaît pas dans la délibération, j'aimerais en avoir la confirmation. D'autre part, et même si nous ne pouvons que nous féliciter de la présence de pistes cyclables, j'insiste sur les liaisons qui seront faites dans les arrivées aux ronds-points car elles sont particulièrement dangereuses pour les vélos. Enfin, comme l'aménagement des pistes cyclables doit être raisonné de manière globale, sachez que je regrette vraiment la destruction de la haie de Beautour qui longeait la piste cyclable. »

Sylvie DURAND : « Concernant les gabions, aucun aménagement de ce type n'est prévu sur le boulevard Guitton. »

Joël SOULARD : « Monsieur le Maire. Si un citoyen me demande les aménagements qui seront réalisés sur le boulevard Guitton, je lui répondrai que j'ai simplement voté les attributions de marchés car je serais incapable de lui expliquer précisément ce qui sera fait. Je regrette en effet que ce projet n'ait pas été présenté en amont à l'ensemble des élus. Cela nous aurait permis de pouvoir répondre aux interrogations des habitants. »

Monsieur le Maire : « Si vous le souhaitez, nous le ferons à l'avenir pour les autres travaux. »
Concernant la haie de Beautour, je rappelle qu'il s'agit d'un terrain privé et que la haie qui était en place n'était pas d'une grande qualité. En revanche, la prochaine haie qui sera réalisée sera beaucoup plus qualitative et protégera encore mieux la piste cyclable. Je vous invite donc à voir le bon côté des choses sur la durée. »

Anne AUBIN-SICARD : « De plus, et comme vous le savez certainement, certaines haies sont également protégées dans le PLU. Or celle dont vous parlez ne faisait l'objet d'aucune protection particulière au PLU. Par ailleurs, nous comptons bien sur l'exploitant du site pour traduire dans les faits une véritable compensation. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1 Abstention : Monsieur Guy Batiot

2	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - GESTION DU PARC DES EXPOSITIONS DES OUDAIRES ET DE LA SALLE DES FETES DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - CONVENTION DE REPARTITION DES CHARGES
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

En septembre 2018, La Roche-sur-Yon Agglomération a modifié ses statuts pour intégrer le parc des expositions des Oudaires et tous les équipements complémentaires nécessaires au développement de l'activité économique événementielle. L'exploitation de la halle A et de la salle du Bourg-sous-La Roche relève d'activités spécifiques dédiées aux clubs sportifs et associations de la commune de

La Roche-sur-Yon. Il est donc proposé de prévoir, entre la Ville et l'Agglomération pour la période couvrant la délégation de service public, une convention visant à refacturer les dépenses inhérentes aux activités propres de la commune dans l'attente d'une nouvelle DSP.

Joël SOULARD : « Comme la salle du Bourg-sous-La Roche est essentiellement utilisée pour des activités liées à la Ville, j'aimerais savoir si celle-ci restera dans la prochaine DSP. »

Monsieur le Maire : « Cette salle reste aujourd'hui dans la DSP. En revanche, nous en rediscuterons de nouveau pour les prochaines délégations. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3	REQUALIFICATION DU BOURG-SOUS-LA ROCHE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A ORYON
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Je rappelle que l'opération de requalification du Bourg-sous-La Roche comprend le déplacement de la Maison médicale, la réalisation de logements sociaux ou en accession, ou encore l'intégration de nouveaux commerces.

Ces réalisations ont exigé le respect d'un cahier des charges contraint qui s'est adapté au gré des acquisitions foncières, orientations d'aménagement, réalisations d'équipements, afin de permettre l'émergence de ce nouveau projet, et ont impacté le bilan d'opération de la société ORYON.

Il est donc proposé de verser à ORYON une compensation de 47 000 euros pour favoriser l'équilibre de son opération, sachant que ce versement sera effectué sous la forme d'une subvention d'investissement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : Monsieur Luc Bouard, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Franck Pothier, Madame Nathalie Gosselin, Madame Marie-Leczinska Mornet, Monsieur Bernard Quenaut, Monsieur Philippe Porté, Monsieur Cyril Bréhéret, Madame Anita Charrieau

4	LIAISON DOUCE SULLY PHASE 2 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION (FONDS DE CONCOURS) ET DE L'UNION EUROPEENNE (FEDER)
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon développe une politique ambitieuse en faveur des déplacements doux. Entre 2017 et 2020, ce sont ainsi plus d'un million d'euros qui seront investis en faveur des liaisons cyclables.

Cette politique est menée en cohérence avec la stratégie communautaire des transports et déplacements. Les élus de l'Agglomération ont en effet souhaité engager une action politique forte en faveur des modes doux en approuvant au Conseil d'Agglomération du 24 septembre 2015, leur Plan Global des Déplacements 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes confondus.

En 2019, la Ville mettra en œuvre sur le boulevard Sully une opération de piste cyclable en site propre s'inscrivant dans cette orientation. Afin de soutenir les actions des communes en faveur des modes doux, l'Agglomération, par délibération du 8 novembre 2016, a décidé le versement d'un fonds de concours spécifique en faveur des modes doux.

Il est donc proposé de solliciter un versement du fonds de concours et une subvention au titre de l'ITI pour la création d'une piste cyclable en site propre sur le boulevard Sully dans le quartier Jean Yole, pour une opération d'un montant de 237 050 euros. Il est également proposé de solliciter une ITI de 49 385 euros auprès du FEDER et un fonds de concours de 79 082 euros auprès de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Guy BATIOU : « J'aimerais revenir sur la politique ambitieuse en faveur des déplacements doux. En effet, s'il est vrai que le passage des Trois Ponts – dont nous avons déjà parlé – était auparavant très complexe pour circuler en vélo et qu'il est aujourd'hui relativement efficace, il n'empêche que l'accès à cette piste reste encore très compliqué lorsque vous venez de la route de Nantes. D'autre part, je rappelle une nouvelle fois qu'il n'existe aucun accès véritablement défini pour arriver en ville. Bref, même si tous ces morceaux de pistes cyclables sont une bonne chose, encore faut-il aussi penser aux liaisons pour pouvoir les utiliser. »

Thierry DE LA CROIX : « Le boulevard Sully a été refait il y a peu de temps et quelques bordures ont été détériorées avec la création des pistes cyclables. C'est quand même un peu dommage. »

Laurence GILLAIZEAU : « Comme vous le savez, le Département pilote le giratoire Palissy et la Ville n'est pas maître d'œuvre de ce dossier. Toutefois, nos services se sont rapprochés du Département pour faire un état des lieux des liaisons cyclables et je pense que nous aurons des réponses dans les prochaines semaines. De plus, nous nous mettrons également en relation avec le Centre Vélo de façon à élaborer le projet le plus parfait possible. »

Monsieur le Maire : « Je rappelle que l'Agglomération consacre 750 000 euros par an pour les pistes cyclables. Il existe donc une véritable ambition à ce sujet et les déplacements en vélo font vraiment partie de nos priorités. D'ailleurs, nous entendons bien continuer dans cette direction. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	PROGRAMME 2019 DE RENOVATIONS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DSIL POUR LA RENOVATION COMPLETE DE LA COUVERTURE DE LA SALLE DE SPORT GAUDEL
----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

D'ici 2020, la Ville de La Roche-sur-Yon aura consacré plus de 2,5 millions d'euros pour rénover ses principaux équipements sportifs. Cet effort conséquent pour la modernisation des équipements s'inscrit dans un programme pluriannuel d'investissement pour le sport plus large, consacrant plus de 15 millions d'euros sur la période 2015-2020. Cette orientation contribue à offrir de meilleures conditions pour la pratique du sport amateur et professionnel ainsi qu'à l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine.

Pour 2019, ce programme de rénovation inclut notamment la réfection complète de la couverture de la salle de sport Gaudel.

Le programme de travaux comprendra la réfection de la couverture, le renforcement de la charpente, l'isolation du plafond, la création d'une VMC et le remplacement des aérothermes.

Pour cet investissement de 254 796 € HT, il est proposé de solliciter une subvention de 140 000 € auprès de l'Etat, représentant 55 % du coût d'opération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU FIPD (FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE)
----------	--

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Je rappelle que ce programme comprend les actions suivantes :

- La formation, la détection et la prévention de la radicalisation, qui représente un coût de 10 000 euros. La Ville demande une subvention de 5 000 euros auprès du FIPD ;
- La sensibilisation des professionnels dans le cadre des violences conjugales (formation de deuxième niveau), qui représente un coût de 6 550 euros. La Ville demande une subvention de 3 200 euros auprès du FIPD ;
- La prévention de la violence dans les collèges, qui représente un coût de 13 000 euros. La Ville demande une subvention de 7 000 euros auprès du FIPD ;

- La prévention aux dangers d'Internet, des réseaux sociaux et du cyber-harcèlement (nouvelle action), qui représente un coût de 9 500 euros. La Ville demande une subvention de 6 000 euros auprès du FIPD ;
- La permanence sociale au commissariat, qui représente un coût de 46 785 euros. La Ville demande une subvention de 22 000 euros auprès du FIPD.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les actions retenues dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Guy BATIOU : « Je voudrais insister sur cette notion de prévention car un certain nombre de nos jeunes peuvent être menacés ou inquiétés par des événements. A ce propos d'ailleurs, j'aimerais souligner la qualité des interventions proposées par les services de la Ville car je suis persuadé que ce genre d'actions aide véritablement les jeunes. Il faut donc vraiment poursuivre dans ce sens car de plus en plus de jeunes se retrouvent à la dérive. »

Monsieur le Maire : « Il est effectivement fondamental de remercier ces services, dont on ne parle d'ailleurs que très peu par discrétion alors qu'ils réalisent un travail formidable. Bien entendu, il faut d'abord commencer par faire de la prévention et de l'éducation avant d'en arriver à la répression. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	CONVENTIONS VILLE / DEPARTEMENT RELATIVES A LA REALISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE D'INSERTION (ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION) EN FAVEUR DE BENEFICIAIRES DU RSA ET DE JEUNES DE 16 A 25 ANS BENEFICIAIRES DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES
----------	--

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes des conventions entre le Département de la Vendée et la Ville de La Roche-sur-Yon pour le cofinancement du dispositif Atelier et Chantier d'Insertion porté par la Ville. Ces subventions relatives à l'accueil de jeunes dans le cadre du Fond d'Aide aux Jeunes et de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active contribuent au financement des coûts d'encadrement et d'accompagnement des publics accueillis.

La première concerne seize postes pour les bénéficiaires du RSA d'un montant de 80 000 euros, et la seconde dix mesures de six mois pour les jeunes de 16 à 25 ans, ainsi que les financements partiels destinés à l'encadrement de ces personnes en situation d'insertion, pour un montant de 25 000 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	CONVENTIONS RELATIVES A LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION / DEVELOPPEMENT POUR LES SALARIES EN CDDI AU SEIN DU DISPOSITIF ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON
----------	--

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Il vous est proposé de reconduire pour une période d'un an les conventions que nous avons avec certains partenaires pour le chantier d'insertion Ville, afin de répondre aux problématiques de santé et de mobilité rencontrées par les salariés en insertion.

La première convention concerne le partenariat avec l'association AGIRabcd, pour l'organisation de huit séances (pour huit participants) réparties en quatre sessions, pour un montant de 450 euros. Quant à la deuxième convention, elle concerne le partenariat avec l'association Centre Vélo - La Roche Vendée cyclisme pour un groupe de cinq salariés, pour un montant de 700 euros. Enfin, la dernière convention concerne l'Athlétic Club La Roche-sur-Yon (ACLR), pour des groupes de cinq à quinze salariés, pour un montant de 300 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	DEMANDE DE SUBVENTION FSE 2018/2019 RELATIVE A LA REALISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE D'INSERTION INTITULEE ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS, DE L'ESPACE NATUREL ET DU BATIMENT
----------	---

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Il vous est proposé de demander une subvention de 117 108 euros auprès du FSE, soit un peu plus de 13 % du montant global des opérations portées par le chantier Ville pour les personnes en intégration PLIE de La Roche-sur-Yon Agglomération qui s'élève à 870 708 euros. Je rappelle que la Ville apporte déjà sa contribution à hauteur de 230 000 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	IMPRESSION D'AFFICHES GRANDS FORMATS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Philippe Porté

La Direction de la communication souhaite disposer d'un fournisseur unique pour l'impression d'affiches grands formats. De fait, la Ville de La Roche-sur-Yon et son Agglomération ont décidé de se regrouper pour optimiser la gestion administrative et technique de ces nouvelles prestations.

Il vous est donc proposé de constituer un groupement de commandes constitué de la Ville de La Roche-sur-Yon et de La Roche-sur-Yon Agglomération, sachant que la Ville serait désignée comme coordonnateur de ce groupement. Cette procédure, d'une durée d'un an reconductible deux fois, fera l'objet d'un lot unique, avec un montant minimum de 8 000 euros HT et un montant maximum de 40 000 euros HT. Bien entendu, l'attribution et la signature de ce marché seront effectuées selon les règles et les délégations propres au coordonnateur.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe d'un groupement de commandes ;
- d'accepter les termes de la convention de ce groupement ;
- de prendre acte de la procédure adaptée ;
- d'autoriser Madame Sylvie Durand à signer la convention de groupement de commandes et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer et à signer l'accord-cadre pour un montant maximum annuel de 40 000 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	SOUSCRIPTION DE DIFFERENTS CONTRATS D'ASSURANCES - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Les contrats d'assurances souscrits par La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon et le CCAS de La Roche-sur-Yon arrivent à échéance le 31 décembre 2019. Il vous est donc proposé de constituer un groupement de commandes composé de six membres, dont la Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, le CCAS de La Roche-sur-Yon, la Ville de La Chaize-le-Vicomte, la Ville de Mouilleron-le-Captif et le CCAS de Mouilleron-le-Captif, La Roche-sur-Yon Agglomération étant désignée comme coordonnateur de ce groupement.

La procédure portera sur la passation des contrats suivants :

- Assurance dommage aux biens et risques annexes ;
- Assurance responsabilité et risques annexes ;
- Assurance flotte automobile et risques annexes ;
- Assurance bris de machine ;
- Assurance tout risque « expositions » ;
- Assurance tout risque « manifestations » ;

- Assurance risques statutaires ;
- Assurance protection juridique ;
- Assurance protection fonctionnelle des agents et des élus ;
- Assurance dommage ouvrages.

La procédure fera l'objet d'un appel d'offres et les marchés prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de cinq ans.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la constitution de ce groupement et d'autoriser la signature de la convention constitutive.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE INFORMATIQUE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil est appelé à délibérer pour approuver la constitution d'un groupement de commandes et l'autorisation de signature du marché relative à la maintenance et au renouvellement des équipements et licences de sécurité informatique, pour l'infrastructure informatique mutualisée entre la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	ACQUISITION - INTEGRATION ET MISE EN PLACE DE RESEAUX SANS FIL WIFI - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES
-----------	--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil est appelé à approuver la constitution d'un groupement de commandes avec La Roche-sur-Yon Agglomération pour l'acquisition, le renouvellement et la maintenance de réseaux sans fil Wi-Fi, pour l'infrastructure informatique mutualisée entre la Ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	FOURNITURE DE PRODUITS ALIMENTAIRES POUR LE CENTRE MUNICIPAL DE RESTAURATION DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
-----------	---

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Pour certains achats alimentaires, le Centre Municipal de Restauration a recours à des groupements de commandes régionaux pilotés par différents établissements hospitaliers.

De nouvelles orientations des établissements hospitaliers les amènent à reconsidérer leurs pratiques d'achats. A ce titre, l'ensemble des groupements sont ou vont être dissouts à la prochaine date anniversaire du renouvellement des marchés.

Dans ce contexte et avec pour objectif de développer en permanence la qualité de ses prestations en restauration collective, le Centre Municipal de Restauration a souhaité modifier sa politique d'achat désormais externalisée au niveau régional.

Pour les achats de la famille des produits suivants : fourniture de produits épicerie, produits pour pâtisserie, boisson, concerné par le retrait du groupement régional de commande, une consultation a été lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur 6 lots définis comme suit :

- Lot 01 : Produits appertisés conventionnels ou issus agriculture biologique – maxi : 150 000 € HT
- Lot 02 : Produits épicerie conventionnels ou issus agriculture biologique – maxi : 250 000 € HT
- Lot 03 : Produits d'épicerie spécifiques à la pâtisserie – maxi : 15 000 € HT
- Lot 04 : Boissons alcoolisées – maxi : 10 000 € HT

- Lot 05 : Sauce Hollandaise en pâte – maxi : 10 000 € HT

- Lot 06 : Mogettes, millet, huile issus de l'agriculture biologique – maxi : 10 000 € HT

Chaque lot donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande distinct, conclu sans montant minimum et avec un montant annuel maximum précité et spécifique à chaque lot

Chaque lot sera conclu avec un seul opérateur économique à compter 1^{er} avril 2019 ou à compter de la date de notification du marché si postérieure pour une période d'un an, reconductible tacitement trois fois, soit une durée maximale de quatre ans.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte de la procédure d'appel d'offres engagée et de l'accepter.

Monsieur le Maire : « Vous constaterez notre volonté affichée d'aller de plus en plus vers le bio et vers l'agriculture de proximité. D'ailleurs, notre Conseil sera de plus en plus amené à statuer sur ce genre de délibération à l'avenir, notamment au regard du PCAET. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS
-----------	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le Conseil municipal est appelé à autoriser la signature d'avenants sur les marchés suivants :

- Construction du Groupe Scolaire Pont Boileau - Lots n° 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 17, 18, 19 et 20 ;

- Place de la Vendée - Aménagement de voirie et création d'une fontaine sèche - Lot n° 3.

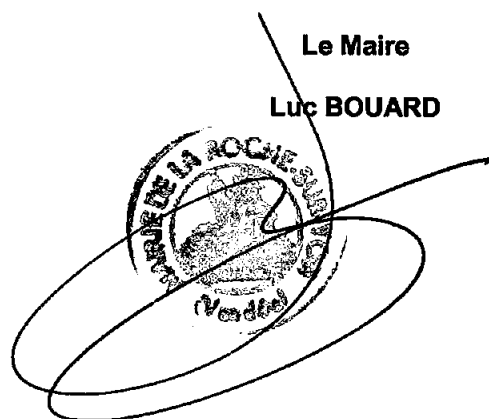
Sachez que le montant total de l'ensemble de ces avenants s'élève à 23 300 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L. 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 40.

Le Maire
Luc BOUARD



The image shows a circular official stamp of the Mayor of La Roche-Saint-André, Vendée. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ' and 'Vendée'. A large, stylized signature of Luc Bouard is written over the stamp.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L 2122.22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
SCI KRISKA	Avenant n° 2 au bail de droit commun – Local professionnel 78 bis rue du Maréchal Lyautey	21/01/2019
Mme Valentina TUDOR et M. Vasile OANA	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un appartement – Groupe scolaire Jean Moulin, 44 rue Jean Moulin	21/01/2019
Association Algérie France Amitié (ALFA)	Convention de mise à disposition de locaux – Pôle associatif, 71 boulevard Aristide Briand	21/01/2019
Association Ecoute Parents	Convention de mise à disposition de locaux – Pôle associatif, 71 boulevard Aristide Briand	26/01/2019
Association Collectif MORDICUS	Convention de mise à disposition de locaux – Pôle associatif, 71 boulevard Aristide Briand	01/03/2019
SCI CLAIRE	Avenant au bail de droit commun – Local d'activité sis ZAC Bell, impasse Jeanne Dieulefoy (195 AB)	11/03/2019

DIVERS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Convention de prestation avec l'association LE BOUT DU TUNNEL et Madame Marie PIAU concernant des ateliers de prestation	12/12/2018
Convention de prestation avec la SAS ALOUETTE	14/03/2019
Convention de prestation avec l'association GRAFFITI chargée des émissions de radio de la station Graffiti Urban Radio	14/03/2019
Convention de prestation avec la station de radio RCF Vendée	14/03/2019